

**Territoire de Belfort  
Commune de Chèvremont**

CR du Conseil Municipal du 27 août 2012

Présents :

Didier FRICKER, Marcelle GEHENDEZ, Véronique GIAMBAGLI, Alain HUGUENIN, Isabelle JEAN/DEPORTE, Claude JEANNIN, Alain LE BAIL, Pierre LAB, Sylvie MOUTARLIER, Michel POMODORO, Christophe BOULAT, Edith PACAUD

Absents :

Linda MARCHAL

Jean DOUCELANCE, procuration à Mr Pomodoro

Assiste à la réunion M. RUCHTY Secrétaire Général de la mairie

1. Secrétaire de séance : Véronique GIAMBAGLI

2. Approbation du CR du conseil municipal du 26 juin 2012

**Adopté à l'unanimité**

3. Travaux de bûcheronnage et débardage

Par courrier en date du 05 juillet dernier les services de l'ONF nous ont fait parvenir une proposition de devis pour la réalisation des travaux de bûcheronnage et débardage dans les parcelles forestières 13-16-26-27-28-29-31. Les prix sont les suivants :

- façonnage des grumes : 11,50 € HT/m<sup>3</sup>
- débardage des grumes : 9,00 € HT/m<sup>3</sup>
- façonnage des brins et houppiers : 12,50 € HT/m<sup>3</sup>
- vidange des brins et houppiers : 10,00 € HT/m<sup>3</sup>
- abattage des brins et houppiers (parcelle 16) : 6,00 € /m<sup>3</sup>
- câblage : 95,00 € /H

Compte tenue des volumes estimés le montant du devis s'élève à la somme de 10 565,00 € HT soit 11 304,55 € TTC

**Adopté à l'unanimité**

4. Demande de subvention de l'Association Valentin HAUY

Par courrier en date du 18 juin 2012, l'Association Valentin HAUY qui ouvre depuis 1889 à Paris et 1923 à Belfort pour le bien des aveugles sollicite de la commune un soutien financier.

**Rejeté à l'unanimité**

5. PLU de la commune de Pérouse – consultation des Personnes Publiques Associées

Par courrier en date du 12 juillet 2012, Monsieur le Maire de Pérouse nous a transmis pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal de Pérouse par délibération en date du 30 juin 2012.

La question de l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales qui se déversent à Chèvremont est abordée. C'est la CAB qui gère le réseau et des bacs de rétention sont désormais obligatoires pour toutes les nouvelles constructions. Monsieur le Maire fait lecture au Conseil des textes officiels.

La station de traitement des eaux située à Chèvremont est en capacité de recueillir les eaux usées de 4000 habitants. Nous sommes encore loin de ce chiffre.

La continuité de la voie douce venant de Chèvremont et passant à proximité d'une future zone construite est examinée. Il ne semble pas y avoir de problème.

**1 abstention et 12 voix pour**

6. Consultation territoriale sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

Dans le cadre de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la Région de Franche Comté conjointement avec l'ADEM a lancé les travaux d'élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Le 02 juillet dernier, le comité de pilotage du SRACE a donné un avis favorable sur le projet de schéma qui est soumis à l'avis de différents organes délibérants.

Monsieur le Maire fait un résumé du volumineux document « Projet régional du climat, de l'air et de l'énergie » téléchargeable depuis les pages d'accueil des sites internet suivants :

- <http://www.franche-comte.fr/conseil-regional/construisons-lavenir/srcae.html>

- <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>

**1 abstention et 12 voix pour**

7. Motion de soutien aux personnels du CHBM

L'intersyndicale des organisations syndicales (CASAP, CFDT, CGT, CNI, FO) du Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard, par courrier en date du 02 juillet 2012 demande aux maires de l'Aire Urbaine de soutenir son action en faveur du maintien des effectifs du CHBM et de voter une motion contre la réduction des effectifs envisagée par la direction du CHBM pour résorber le déficit budgétaire.

**4 voix contre, 5 abstentions, 4 voix pour** (la voix du maire étant prépondérante, la motion est accordée)

8. Service de médecine professionnelle et préventive par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Lors du dernier conseil municipal, les membres du conseil ont décidé d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui se propose dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de renforcer l'offre de service sur le département au moyen d'un marché négocié de prestations de 3 ans qu'il est en train de réaliser.

Toutefois, par courrier en date du 16 août dernier, le Centre de gestion a informé les collectivités que la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012 n'était couverte ni par ce nouveau service, ni par l'ancien accord liant la collectivité à Agir Ensemble Pour Notre Santé qui est devenu caduque le 30 juin 2012.

La continuité du service de médecine n'est donc pas assurée.

Le centre de Gestion propose de contrôler cette situation en l'autorisant à percevoir à titre exceptionnel le reste des cotisations non perçues du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012 sur la base d'un tarif unique de 53 €. Le paiement des cabinets médicaux sera opéré par le Centre de Gestion en fin d'année 2012.

Le tarif s'élève à 53€ par agent salarié au 1<sup>er</sup> janvier 2012 rapporté aux 6 derniers mois de l'année.

## **Adopté à l'unanimité**

### 9. Questions et informations diverses

- Opération brioches reconduite
- Changement de statuts du Conservatoire d'espaces naturels de Franche Comté
- Remerciements de la Fondation du Patrimoine
- Sécurisation des obstacles rue de la Gare : lecture par Monsieur le Maire d'un courrier de l'Association des motards en colère qui demande la pose d'une balise indiquant la barrière métallique du petit pont situé rue de la gare. Cet endroit ne paraît pas dangereux surtout si la vitesse limite de 50 km/h est bien respectée.
- Proposition d'achat d'une parcelle forestière : 65,4 ares proches de la zone Rouge Fossé sont à vendre par un particulier. Des négociations seront entreprises par la commune avec le vendeur en vue de l'achat de cette parcelle.
- Rue du Stratégique – création d'une voie piétonne : la commune a pris contact avec les propriétaires en vue de l'achat d'une bande de terrain le long de la route qui permettrait l'implantation d'une voie partagée (piétons et cyclistes). En contre partie d'une vente les propriétaires demandent l'inscription de leurs terrains au nouveau PLU. Cette demande n'est pas acceptable, elle est contraire aux règles d'élaboration du nouveau PLU.  
Une autre solution devra être trouvée : le sens unique en montant vers la zone commerciale. De la sorte, piétons et cyclistes auront plus d'espace pour circuler en sécurité et la circulation diminuera sur ce tronçon déjà très fragilisé.

**3 voix contre, 2 abstentions, 8 voix pour**

- Remise d'une lettre de félicitation du Ministre des Sports, de la jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative à monsieur Jean Denis Heidet par Monsieur le Maire. Remise de la lettre vendredi 7 septembre à 20h en mairie
- Opération « Les ballons du Territoire » les 8 et 9 septembre 2012. 2 places offertes, rendez vous à 6h30 à la mairie !

### **Questions**

Monsieur Pomodoro soulève la question des bornes à incendie jaunes (pression de l'eau moins forte que dans les bornes rouges). Monsieur le Maire explique que les bornes sont conformes et fait lecture d'un article rappelant les règles d'implantation des points d'eau face à l'incendie.

C'est le SDIS qui gère à présent cette question et qui connaît les débits qui sont vérifiés régulièrement.

Il est rappelé que l'installation de détecteurs de fumé est vivement recommandée qu'ils deviendront obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, cela sera mentionné dans l'Info&Actu.

Monsieur Pomodoro souhaite savoir comment sont rémunérés les agents qui travaillent en dehors de leur temps de travail réglementaire. C'est le cas de monsieur Ruchty qui est évoqué ici et c'est celui-ci qui apporte la réponse.

Il estime qu'il est de son devoir d'être présent afin d'apporter une aide technique et immédiate aux élus lors des élections ou des conseils municipaux. Guidé par sa conscience professionnelle, il est présent sans récupération ni rémunération et a la satisfaction du travail bien fait.

Ordre du jour épuisé

Séance levée à 23 heures